

La société **CARDV**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 199, Rue Hélène Boucher 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 922 092 325.

I. OBJET – Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services (CGV) constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Elles régissent les droits et obligations du professionnel de nettoyage de véhicule inscrit sur la plateforme, ci-après dénommé le « Client », et du vendeur de prestations de service sur la plateforme, ci-après dénommé le « Prestataire », pour toute inscription aux prestations visées à l'article II des présentes CGV.

Le Client déclare accepter sans réserve les présentes CGV.

Les CGV prévalent sur toutes autres conditions, sauf acceptation expresse, préalable et écrite du Prestataire. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Toute condition particulière convenue entre le Prestataire et le Client devra faire l'objet d'un accord express, écrit et préalable pour être valablement substituée au CGV.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Ces modifications seront applicables un (1) mois après la notification par lettre ou par courriel.

II. PRESTATIONS – Le Prestataire est une plateforme de service d'intermédiation en ligne pour mettre en relation des professionnels de nettoyage de véhicules avec des utilisateurs de la plateforme inscrits en tant que non-professionnels.

Le Prestataire met à disposition du Client un service de mise en relation en ligne entre les professionnels et les utilisateurs de la plateforme pour des prestations de nettoyage de véhicules.

III. INSCRIPTIONS – Pour devenir Client et être visible en tant que professionnel du nettoyage de véhicules sur la plateforme du Prestataire, il est nécessaire de procéder à son inscription sur le site dans la rubrique spécifique aux professionnels. Les potentiels Clients doivent s'inscrire en fournissant des informations exactes, à jour et complètes sur leur identité, leur entreprise et leurs compétences, mais aussi l'immatriculation du véhicule qui permettra au Client de quantifier la prestation à venir et en estimer le prix.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'inscription ou de suspendre le compte d'un Client sans obligation de justification ou de motivation.

En cas d'acceptation par le Prestataire de l'inscription du professionnel de nettoyage de véhicules, les Prestations seront mises à la disposition du Client dès l'établissement d'un Contrat régissant la relation particulière entre les parties.

Les conditions particulières du Contrat prévalent sur les CGV. A défaut de conditions particulières prévues dans le Contrat ou ses avenants, ce sont les CGV qui régissent la relation.

Les Contrats portent sur un abonnement mensuel dont la durée est d'un (1) mois minimum, renouvelable par tacite reconduction.

IV. PRIX – Le Client accepte de payer au Prestataire une rémunération mensuelle. Le montant de cette rémunération est précisé dans les conditions particulières du contrat signé entre les parties.

Les prix s'entendent hors taxes, le Client payera en sus du prix la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux en vigueur au moment de la facturation.

Une facture sera établie par le Prestataire et remis au Client à la fin de chaque terme mensuel.

V. PAIEMENT – Modalités de paiement – En contrepartie de l'exécution du contrat, le Client s'engage à payer au Prestataire le prix de la mission au jour de la date de facturation.

Le Prestataire accepte les modes de paiement suivant : virement, prélèvement, Carte Bancaire, PayPal, espèces (dans la limite de 1 000 €).

Défaut de paiement – En cas de défaut de paiement, le Prestataire pourra immédiatement suspendre l'exécution des prestations ainsi que toutes les éventuelles autres commandes en cours.

En cas de suspension des prestations, toute reprise de celles-ci est conditionnée au paiement préalable et intégrale du solde de la somme due. Les éventuels frais inhérents à cette reprise sont à la charge exclusive du Client.

En outre, en cas d'absence ou de retard de paiement à compter du premier jour de retard entraîne de plein droit l'application :

- D'une pénalité d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ne nécessitant aucune mise en demeure préalable, cette pénalité sera ainsi exigible sur simple demande du Prestataire ;
- En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de

recouvrement (article L441-6, I al. 12 du Code de commerce et D. 441-5 Code de commerce).

Si le Prestataire est obligé de recourir à la justice pour le recouvrement de sa facture impayée, celle-ci sera augmentée d'une indemnité de 15% de la créance impayée en principe et des intérêts et du remboursement des frais de justice.

VI. EXECUTION DES PRESTATIONS – Le prestataire s'engage à exécuter les Prestations de la meilleure des manières, et en respectant la réglementation et la législation en vigueur, ainsi que les normes applicables. Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens.

Le Prestataire mobilisera tous les moyens nécessaires pour l'accomplissement des Prestations, notamment pour la constitution d'une équipe et/ou l'utilisation d'outils adéquats.

Le Prestataire met à disposition du Client un espace personnel dans lequel il peut créer et gérer son profil, décrire ses services, fixer ses tarifs, et indiquer ses disponibilités ou les modalités de prise de rendez-vous. L'utilisateur de la plateforme peut consulter les profils des Clients et sélectionner celui qui correspond le mieux à ses besoins de nettoyage de véhicules. Une fois qu'un Utilisateur choisit un Client, le Prestataire facilite la prise de rendez-vous et la communication entre les deux parties.

A l'inverse, le Client s'engage à collaborer et mettre à disposition tout ce dont le Prestataire a besoin afin de mener à bien sa mission.

VII. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE – La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Le Prestataire n'est pas responsable de la qualité des prestations fournies par les Clients aux utilisateurs de la Plateforme. Les relations contractuelles et les services de nettoyage de véhicule se déroulent exclusivement entre le Client et l'utilisateur de la plateforme.

En tout état de cause, dans le cas exceptionnel où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Prestations.

VIII. MODIFICATION OU ANNULATION DES PRESTATIONS – **Modification du contrat** – Toute demande modificative d'une ou plusieurs Prestations par le Client devra être formulée par écrit et être approuvée par le Prestataire.

En cas d'acceptation de la modification des Prestations en cours du contrat, ladite modification prendra effet le mois suivant et ne fera l'objet d'aucune pénalité.

Toute modification fera l'objet d'un avenant indiquant les modifications du Contrat et le nouveau prix de celui-ci.

Résiliation du contrat – Par principe, il n'est pas possible de mettre fin au Contrat avant la fin du terme stipulé.

Si le Contrat stipule une condition particulière contraire aux CGV en donnant la possibilité de résilier le Contrat avant la fin du terme, cette résiliation devra en tout état de cause se faire par écrit par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel avec accusé de réception et prendra effet le mois suivant la réception de la mise en œuvre de la résiliation. Le mois en cours au jour de la réception sera du.

IX. CLAUSE RESOLUTOIRE – En cas de manquement grave du Client, notamment en cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, le Contrat pourra être résilié de plein droit si un courriel ou un courrier recommandé avec accusé de réception exprimant la volonté du Prestataire de se prévaloir de la présente clause résolutoire est resté sans effet pendant les quinze (15) jours qui suivent la date de sa réception.

X. FORCE MAJEURE – Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, **à l'exception de la confidentialité**, dans la mesure où leurs exécutions seront retardées, entravées ou empêchées par un événement de force majeure.

Chaque Partie s'engage à avertir immédiatement l'autre Partie de tout événement de force majeure l'affectant.

En cas d'événement de force majeure persistant plus de trente (30) jours calendaires, l'autre Partie qui n'est pas victime de la force majeure, pourra mettre fin au présent contrat de plein droit et avec effet immédiat sans que cette résiliation puisse être considérée comme fautive.

Seront considérés comme événements de force majeure, tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De convention expresse, sont considérés comme événements de force majeure notamment les incendies, inondations, interruption de la fourniture d'énergie ou d'Internet, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société.

L'obligation de payer une somme d'argent ne peut en aucun cas être suspendue par un ou plusieurs événements de force majeure.

XI. CONFIDENTIALITE – Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun document ou concept, relatifs aux services fournis par le Client, en dehors des éléments que le Client aura choisis lui-même de divulguer à destination des Utilisateurs de la plateforme.

Le Prestataire s'engage à détruire tous les documents en sa possession dès la fin de sa mission, sans en conserver de copie papier ou numérique.

Dans le cas où il communiquerait des informations ou éléments déjà présents dans le domaine public, dont il avait connaissance avant la signature du présent contrat, ou obtenus de manière légitime, le Prestataire ne pourrait être tenu pour responsable de la divulgation.

XII. PROTECTION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – Types de données collectées – Les données personnelles du Client pouvant être collectées sont celles qu'il a renseignées à l'occasion de son inscription (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone, portable, ...). Ses données sont collectées, enregistrées et traitées pour la bonne fin de la mission.

Utilisation des données personnelles – Les utilisations des données personnelles du Client sont les suivantes :

- Gestion des services de paiement ;
- Gestion du suivi des commandes et de la facturation ;
- Gestion des réclamations ;
- Gestion des droits d'accès, de modification et de suppression des données personnelles ;
- Vérification et authentification des données du Client ;
- Lutte contre les fraudes, notamment lors du paiement ;
- Pour des opérations promotionnelles du Prestataire, si le client a donné son consentement.

Transmission des données du Client – Les données personnelles du Client peuvent être transmises à des tiers, qui sont amenés à traiter les données pour le compte du Prestataire, à sa demande ou pour leur compte.

Les destinataires des données sont les autorités policières ou judiciaires, dans le cadre de réquisitions, notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Le Client peut, à tout moment, s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale en informant le Prestataire.

Durée de conservation – Les données personnelles du Client sont conservées durant cinq (5) ans à partir de la suppression de son compte, sauf si le Client a exercé l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation ou lorsqu'une durée de conservation plus longue est imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, notamment fiscale.

Sécurité – Lors de la collecte et durant la période de conservation des données personnelles du Client, le Prestataire met en œuvre des moyens organisationnels, logiciels, juridiques et techniques afin d'assurer la confidentialité et la sécurité desdites données de

manière à empêcher leur endommagement, leur effacement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Droit du client – Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client dispose des droits suivants :

- Mettre à jour ou supprimer les données le concernant ;
- Exercer son droit d'accès afin de connaître les données le concernant ;
- Demander ou effectuer la mise à jour de ses données ;
- Demander la portabilité ou la suppression de ses données ;
- Demander la suppression de ses données ;
- Demander la limitation du traitement de ses données ;
- S'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données ;
- S'opposer ou retirer son consentement à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être directement exercés par voie postale à l'adresse suivante : 199, Rue Hélène Boucher 34170 CASTELNAU-LE-LEZ ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@cardv.fr

Afin d'éviter les fraudes, toute demande devra être accompagnée d'une copie d'un document d'identité en cours de validité, laquelle sera détruite après traitement de la demande.

CNIL – Pour toute information complémentaire ou réclamation, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés peut être contactée sur le site : cnil.fr ou à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

Le Client s'engage de son côté à appliquer la législation sur la protection des données personnelles vis-à-vis des Utilisateurs de la plateforme et sera seul responsable de l'utilisation des données fournis par ces derniers.

XV. LITIGE – Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Montpellier.